

Plan ministériel
Tables de renseignements supplémentaires

Agence spatiale canadienne

2021-2022

Table des matières

Stratégie ministérielle de développement durable	1
Renseignements sur les programmes de paiements de transfert	19
Analyse comparative entre les sexes plus.....	27

Stratégie ministérielle de développement durable

Nom du ministère	Agence spatiale canadienne
Date	Janvier 2021
Contexte	<p>Bien que l'Agence spatiale canadienne (ASC) ne soit pas assujetti à la Loi fédérale sur le développement durable (2008) et ne soit pas tenu d'élaborer une version complète de la stratégie ministérielle de développement durable, l'Agence spatiale canadienne souscrit aux principes de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) en respectant la Politique d'achats écologiques.</p> <p>La Politique d'achats écologiques appuie les efforts déployés par le gouvernement du Canada pour promouvoir l'intendance environnementale. Conformément aux objectifs de la Politique, l'ASC appuie le développement durable en intégrant les facteurs de rendement environnemental au processus décisionnel en matière d'achats, au moyen des mesures décrites à l'objectif d'écologisation du gouvernement de la SFDD de 2019 à 2022.</p>
Engagements	Tous les ministères doivent appuyer la transition vers une économie à faible émission de carbone en prenant en compte les considérations environnementales lors de leurs prises de décisions concernant les achats. Par conséquent, les ministères, au sens de l'article 2 de la Loi sur la gestion des finances publiques et dont le nom figure aux annexes I, I.1 et II de cette loi, qui sont actuellement assujettis à la Politique d'achats écologiques , doivent énoncer leurs plans d'achats écologiques à l'appui de l'objectif d'écologisation du gouvernement de la SFDD de 2019 à 2022, en remplissant le tableau à la page suivante.
Intégration du développement durable	<p>De par la nature de ses activités et de sa mission, l'ASC intègre les questions environnementales, sociales et économiques dans ses activités quotidiennes. Plus précisément, l'ASC appuie le développement durable grâce au développement et au fonctionnement de satellites d'observation de la Terre, et à des applications et des recherches connexes. En effet, le programme de l'Utilisation de l'espace veille à ce que les données spatiales correspondent aux besoins et aux exigences du secteur public et soutiennent les plans gouvernementaux visant la promotion de l'innovation, des sciences et de la collaboration internationale dans des secteurs clés comme l'environnement, les changements climatiques, l'agriculture, la sécurité, les ressources naturelles, l'énergie, la santé et le Nord.</p> <p>Ces interventions fournissent des données et des imageries essentielles pour la compréhension de la manifestation du changement climatique permettant ainsi de surveiller et de protéger l'environnement, à mieux gérer les ressources naturelles, et à assurer la sûreté et la sécurité des Canadiens et de la communauté internationale. Enfin, grâce à ces travaux, l'Agence spatiale appuie les objectifs suivants de la Stratégie fédérale de développement durable : la mesure relative aux changements climatiques, des côtes et océans sains, des lacs et cours d'eau vierges, des terres et forêts gérées de façon durable et des collectivités sûres et en santé.</p> <p>Afin d'élargir la portée de ses actions et se conformer à la stratégie pour un gouvernement vert, l'ASC prévoit intensifier ses efforts pour intégrer le développement durable dans ses politiques, ses processus internes, ses opérations immobilières et ses achats. Une vision accompagnée d'objectifs internes a été développée afin de guider son approche et officialiser son engagement. Un plan stratégique sera également complété d'ici la fin de l'année 2020, afin de communiquer ses engagements aux employés et au public. En outre, afin d'intégrer davantage la durabilité dans ses pratiques de gestion quotidiennes, l'ASC mettra en place d'autres mesures qui ne sont pas présentées dans le tableau ci-dessous, telles que :</p>

Tableaux de renseignements supplémentaires

	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre et divulguer ses émissions de GES et sa consommation d'énergie pour chaque installation à l'aide du logiciel RETScreen. - Minimiser le carbone intégré et l'utilisation de matériaux nocifs dans la construction et la rénovation, le cas échéant. <p>L'Agence spatiale canadienne continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). L'EES pour les propositions de politiques, de plans ou de programmes comprendra une analyse des incidences de la proposition donnée sur l'environnement, y compris sur les objectifs et cibles de la SFDD.</p>
--	---

Objectif de la SFDD : écologisation du gouvernement

Cet objectif tient compte des engagements pris dans le cadre de la stratégie pour un gouvernement vert, ainsi que des exigences en matière de rapports dans le cadre de la politique d'achats écologiques.

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
1. Actions à l'appui de l'objectif d'écologisation du gouvernement et de la <i>Politique d'achats écologiques</i> .	1.1 Les ministères utiliseront des critères environnementaux pour réduire les répercussions sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions du gouvernement en matière d'achats.	1.1.1. Faire le point sur la situation actuelle pour ce qui est des biens et des services achetés : <ul style="list-style-type: none"> • Recourir aux services du Bureau de l'écologisation des opérations gouvernementales de Services publics et Approvisionnement Canada pour déterminer, analyser et obtenir un rapport sur les habitudes d'achat et les exigences opérationnelles, 	Ces mesures aideront à soutenir l'objectif de la SFDD concernant l'écologisation du gouvernement, en réduisant l'intensité des émissions de GES du gouvernement du Canada découlant des achats de biens et de services, et assureront la meilleure valeur possible dans les décisions d'achat du gouvernement.	<p>Point initial : 2020 / Les données de base ne sont pas disponibles.</p> <p>Cible : D'ici 2022, le rapport est diffusé et les cibles sont établies.</p> <p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date à laquelle le rapport est diffusé. • Date à laquelle les cibles sont établies. 	Services internes

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
		<p>afin de cerner les principaux biens et services pertinents et leurs incidences environnementales; et</p> <ul style="list-style-type: none"> • établir des objectifs ministériels pour réduire les incidences environnementales sur les biens et les services les plus pertinents. <p>1.1.2. Mettre en œuvre une directive sur les achats écologiques afin de structurer l'intégration des facteurs environnementaux dans nos processus d'approvisionnement.</p>	<p>En outre, l'intégration des facteurs environnementaux liés aux achats écologiques dans les décisions d'achat devrait encourager les fournisseurs à réduire les incidences environnementales des biens et des services qu'ils fournissent ainsi que dans leurs chaînes d'approvisionnement.</p> <p>Enfin, l'intégration des facteurs environnementaux dans les instruments d'approvisionnement, les processus de gestion, les contrôles et les outils de l'ASC facilitera la transition vers une économie faible en carbone, en plus d'appuyer la Politique d'achats écologiques.</p>	<p>Point initial : 2019</p> <p>Cible : La directive sur les achats écologiques est prête à être mise en œuvre d'ici la fin 2021-2022¹.</p> <p>Indicateur de rendement : Date de la mise en œuvre de la directive sur les achats écologiques.</p>	

¹ La cible initiale était fin 2020. En raison des retards causés par la pandémie de la COVID-19, la date a été reportée à fin 2021-2022

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
		<p>1.1.3. Intégrer les facteurs environnementaux dans les contrats et les contrôles de la gestion des achats, ainsi que dans les instruments d'approvisionnement à usage courant.</p>	<p>Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) :</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <p>12.7 - Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.</p>	<p>Point initial : 2019 / Les données de base ne sont pas disponibles.</p> <p>Cible : 50 % des processus d'approvisionnement tiendront compte des facteurs environnementaux d'ici 2022.</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage de contrats d'approvisionnement qui incluent des facteurs environnementaux (p. ex. réduire, réutiliser ou inclure des critères environnementaux)</p>	
		<p>1.1.4. Inclure des critères environnementaux liés à la réduction du carbone, aux plastiques durables et à des avantages environnementaux plus larges dans les achats de biens et de services ayant des incidences environnementales.</p>		<p>Point initial : 2018 / Les données de base ne sont pas disponibles.</p> <p>Cible : 50 % des demandes de propositions incluront des critères environnementaux d'ici avril 2022.</p> <p>Indicateur de rendement :</p>	

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
				<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de demandes de propositions incluant des critères environnementaux. 	
		1.1.5. Réduire la production de déchets	<p>En suivant, recyclant et réduisant ses déchets, l'ASC contribue à réduire les émissions de GES de portée 3 créées par la production, le transport et l'élimination des déchets. Cette démarche permet également à l'ASC de collaborer avec ses fournisseurs, contribuant ainsi à la transition dans l'industrie</p> <p>ODD :</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <p>12.5 - D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la</p>	<p>Point initial : 2020 / Les données de référence pour la production de déchets sont de 54,3 tonnes (2018-2019) / Les données de référence pour le recyclage des déchets plastiques sont de 37,3% / Les données de référence pour les autres taux de recyclage ne sont pas disponibles</p> <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> Détourner des sites d'enfouissement au moins 75 % du poids de tous les déchets opérationnels non dangereux d'ici 2030. Détourner des sites d'enfouissement au moins 75 % des déchets de plastique d'ici 2030. 	

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
			réduction, le recyclage et la réutilisation.	<ul style="list-style-type: none"> • Détourner des sites d'enfouissement au moins 90 % du poids de tous les déchets de construction et de démolition et s'efforcer d'atteindre 100 % d'ici 2030. • Réduire de 5 % la production de déchets d'ici 2023. <p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de déchets opérationnel non dangereux détournés des sites d'enfouissement; • Pourcentage de déchets plastiques détournés des sites d'enfouissement ; • Pourcentage de déchets de construction et de démolition détournés des sites d'enfouissement 	

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
	1.2. L'appui à l'approvisionnement écologique sera renforcé, notamment par des lignes directrices, des outils et de la formation offerte aux fonctionnaires.	1.2.1. Veiller à ce que les titulaires de carte de crédit, les gestionnaires de matériel et les employés ayant des responsabilités liées à l'approvisionnement et à la passation des marchés suivent une formation obligatoire sur les achats écologiques.	Le soutien aux gestionnaires et aux employés aidera l'ASC à soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et à stimuler les fournisseurs à rendre leurs marchandises, leurs services et leur chaîne d'approvisionnement plus écologiques. ODD 12 : Consommation et production responsables	Point initial : 2019 / Les données de base ne sont pas disponibles. Cible : <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des agents d'approvisionnement et de la gestion du matériel auront suivi le cours de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques (C215) d'ici la fin de 2020. • 100 % de tous les titulaires de carte d'achat auront suivi le cours de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques (C215) d'ici la fin de 2021. • À compter de 2020, 100 % des nouveaux titulaires de cartes devront obligatoirement suivre le cours (C215) pour recevoir une carte. 	

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
				<p>Indicateur de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des agents d'approvisionnement et des spécialistes fonctionnels de la gestion du matériel qui ont suivi le cours de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques (C215). • Pourcentage de tous les titulaires de cartes d'achat qui ont suivi le cours de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques (C215). • Pourcentage de nouveaux détenteurs de cartes d'achat qui ont suivi le cours de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques (C215). 	
	1.3. Les ministères adopteront des technologies propres et	1.3.1. CanmetÉNERGIE Varennes et l'ASC ont élaboré, pour le Fonds pour un gouvernement vert, une proposition d'innovation	Les mesures prises par les différents ministères pour encourager, soutenir ou acquérir des technologies de	<p>Point initial : Le projet a débuté en 2020-2021</p> <p>Cible :</p>	Services internes

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
	entreprendront des projets de démonstration de technologies écologiques.	opérationnelle; un projet collaboratif et expérimental. (Voir mesures de contribution de la SFDD 2.2.)	pointe innovantes et écologiques contribueront à réduire l'empreinte environnementale des activités du gouvernement tout en contribuant au succès des entreprises de technologies écologiques au Canada. ODD : ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure ODD 11 : Villes et communauté durables ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Mise en œuvre du projet expérimental d'ici la fin de l'année fiscale 2022-2023 Indicateurs de rendement : <ul style="list-style-type: none"> • L'approbation du projet par le Fonds pour un gouvernement vert • Un partenariat de technologie propre est mis en place • Date à laquelle le projet est mis en œuvre et que les données sont disponibles pour analyse (Voir mesures de contribution de la SFDD 2.2.) 	
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre des installations et	2.1 Tous les nouveaux bâtiments et les rénovations majeures accorderont la	Réaliser une étude carboneutre en au -siège social de l'ASC.	Grâce à ces résultats, l'ASC sera en mesure d'élaborer un plan pour réduire ses émissions de GES liées à l'exploitation de son siège	Point initial : Total des émissions de GES en 2005-2006 (année de référence) = 2 280 ktCO _{2e}	Services internes

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
<p>des parcs automobiles du gouvernement fédéral de 40 %_± sous les niveaux de 2005, d'ici 2030 (l'objectif étant d'atteindre cette cible d'ici 2025) et de 80 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2050 (l'objectif étant d'être carboneutre).</p>	<p>priorité aux investissements à faibles émissions de carbone en fonction des principes de conception intégrée, ainsi qu'au cycle de vie et au coût total des évaluations de propriété qui intègrent le prix implicite du carbone.</p>		<p>social et d'investir dans des rénovations faibles en carbone. Ainsi, l'ASC contribuera à réduire la demande énergétique et/ou à passer à des sources d'énergie à faible émission de carbone, ce qui permettra de réduire les émissions totales de GES liées à l'exploitation des bâtiments fédéraux</p> <p>ODD :</p> <p>ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable</p> <p>ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure</p> <p>ODD 11 : Villes et communauté durables</p> <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2005-2006 (année de référence), émissions de GES des installations = 2 280 ktCO_{2e} • 2005-2006 (année de référence), les émissions de GES du parc automobile = 0,000039 ktCO_{2e} <p>Cible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 40% de réduction des émissions de GES des installations et des parcs automobiles par rapport aux niveaux de 2005-2006 d'ici 2030, l'objectif étant d'atteindre cette cible d'ici 2025 <p>Indicateur de rendement :</p> <p>Installations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES des installations de l'exercice de reddition de compte en cours = [Y] ktCO_{2e} • Émissions de GES des installations au cours de l'année 	

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
	2.2. La gestion du parc de véhicules sera optimisée, notamment par l'emploi de la télématique afin de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules devant être remplacés	2.2.1. L'ASC prendra des mesures pour réduire les émissions de carbone de sa flotte en : <ul style="list-style-type: none"> • Achetant des véhicules hybrides ou à émissions zéro (VZE) lors du remplacement d'un véhicule • Optimisant la prise de décision concernant la gestion du parc automobile grâce à la collecte de données et à l'utilisation de la télématique. 	La rationalisation du parc automobile par le retrait des véhicules émetteurs peut réduire les émissions de GES. Comme les véhicules à essence conventionnels sont remplacés au cours de leur durée de vie par des VZE, l'ASC contribuera à réduire les émissions totales de GES liées aux activités fédérales. ODD : ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable ODD 11 : Villes et communauté durables ODD 12 : Consommation et production responsables ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	de référence (2005-2006) = [X] ktCO ₂ e <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage (%) de variation des émissions de GES des installations entre 2005-2006 et l'exercice de reddition de comptes en cours = $[(1-Y)/X]$ %. Parc automobile : <ul style="list-style-type: none"> • Émissions du parc automobile au cours l'exercice de reddition de compte en cours = [Y] ktCO₂e • Émissions de GES du parc automobile au cours de l'année de référence (2005-2006) = [X] ktCO₂e • Pourcentage (%) de variation des émissions de GES du parc automobile entre 2005-2006 et l'exercice de reddition de comptes en cours = $[(1-Y)/X]$ %. 	

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
				<p>Projet de technologie propre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage (%) de variation des émissions de GES au Centre spatial de l'ASC entre l'exercice financier précédant le projet [2020-2021] et l'exercice financier de mise en œuvre [2022-2023] • Pourcentage (%) de changement dans la consommation de gaz naturel au Centre spatial de l'ASC entre l'année fiscale précédant le projet [2020-2021] et l'exercice financier de mise en œuvre [2022-2023] • Pourcentage (%) de changement dans la consommation d'électricité au Centre spatial de l'ASC entre l'exercice précédant le projet [2020-2021] et l'exercice de mise en œuvre [2022-2023]. 	

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
				<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage (%) de variation du coût de la consommation d'énergie au Centre spatial de l'ASC entre l'exercice financier précédant le projet [2020-2021] et l'exercice financier de mise en œuvre [2022-2023]. 	
	<p>2.3. Dans le but d'améliorer la performance environnementale de leurs immeubles, les ministères adopteront et déploieront des technologies propres, mettront en œuvre des procédures pour gérer l'exploitation des immeubles et</p>	<p>2.3.1. L'ASC rendra compte de son projet de technologie propre en collaboration avec CanmetÉNERGIE Varennes (RNCan) adopté pour améliorer la performance environnementale) du Centre spatial de l'ASC grâce à des stratégies de contrôle avancées visant à optimiser les commandes des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC. Les objectifs sont de réduire la consommation et les coûts énergétiques, les</p>	<p>Comprendre et tester la gamme de possibilités d'application des technologies propres dans l'exploitation des bâtiments permettra de sensibiliser aux possibilités offertes par les technologies propres dans l'environnement bâti et, en fin de compte, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de favoriser une production et une consommation plus efficaces.</p> <p>ODD :</p>		

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
	tireront parti des programmes.	charges électriques de pointe, l'utilisation du gaz naturel et les émissions de GES.	<p>ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure</p> <p>ODD 11 : Villes et communauté durables</p> <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>		
3. Le parc de véhicules administratifs de l'ASC sera composé d'au moins 80 % de véhicules à émissions zéro d'ici 2030	3.1. La gestion du parc de véhicules sera optimisée, notamment par l'emploi de la télématique afin de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules devant être remplacés.	<p>3.1.1. Promouvoir l'achat de véhicules hybrides ou à émissions zéro (VEZ) lors du remplacement d'un véhicule de la flotte de l'ASC. 75 % des achats de nouveaux véhicules administratifs légers non modifiés du parc automobile seront des véhicules à émissions nulles ou des véhicules hybrides</p> <p>3.1.2. Utiliser l'analyse télématique comme outil d'aide à la décision lors de la sélection d'un véhicule et de l'optimisation de la gestion du parc automobile.</p>	Comme les véhicules à essence conventionnels sont remplacés au cours de leur durée de vie par des VEZ et que la taille de la flotte est optimisée, une plus grande proportion du parc de véhicules de l'ASC sera constituée de VEZ. Cela contribuera à faire en sorte que le parc de véhicules administratifs du gouvernement soit composé d'au moins 80 % de VEZ d'ici 2030.	<p>Point de départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2019-2020, 20% du parc de véhicules de l'ASC sont des VEZ ou des véhicules hybrides. <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 75% des achats de véhicules administratifs légers neufs non modifiés du parc automobile sont des VEZ ou des véhicules hybrides ; • 80 % du parc automobile est constitué de VEZ ou de véhicules hybrides d'ici 2030 	

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
		3.1.3 Promouvoir le changement de comportement	<p>ODD :</p> <p>ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable</p> <p>ODD 11 : Villes et communauté durables</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 100% des véhicules sont connectés via la télématique. <p>Indicateurs de rendement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de véhicules du parc automobile administratif ; • Pourcentage (%) de VEZ dans le parc automobile administratif ; • Pourcentage des achats annuels de VEZ ou de véhicules hybrides dans le parc automobile administratif • Pourcentage de véhicules connectés via la télématique. 	
4. D'ici 2022, les ministères doivent avoir élaboré des mesures pour réduire les risques que représentent les changements	4.1. Accroître la formation et le soutien dans l'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des	4.1.1. L'ASC prend des mesures pour comprendre le large éventail d'impacts du changement climatique qui pourraient potentiellement affecter ses actifs, ses services et ses opérations en procédant à une évaluation des risques liés au changement climatique. Des mesures seront	La prise en compte de la variabilité et du changement climatique dans les politiques, les programmes et les opérations est l'un des moyens les plus importants qu'a le gouvernement de s'adapter et	<p>Point de départ : 2020</p> <p>Cibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'évaluation des risques climatiques est terminée d'ici la fin de l'exercice 2020-2021 • Des mesures de réduction des risques liés au changement 	Services internes

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
climatiques pour les biens, les services et les activités.	risques des changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons apprises.	élaborées en fonction des résultats et des recommandations. En conséquence, l'ASC lancera des discussions pour déterminer comment le changement climatique peut être inclus dans la planification de la continuité des activités, la planification des risques ministériels ou des processus équivalents, ainsi que pour intégrer les conditions et l'adaptation futures au changement climatique dans les projets, en commençant par les aspects de conception, de construction et d'exploitation des projets de biens immobiliers ou d'actifs techniques.	d'être résilient face au changement climatique. ODD : ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	climatique sont élaborées d'ici 2022 Indicateurs de rendement : • L'évaluation des risques climatiques du ministère est terminée • Mesures élaborées pour réduire les risques liés au changement climatique pour les actifs, les services et les opérations.	
5. Utiliser 100 % d'électricité propre d'ici 2025	5.1. Autre	5.1.1. L'ASC achètera ou participera à des initiatives gouvernementales visant à acheter des mégawatts-heures d'électricité renouvelable pour ses sites situés	L'utilisation d'électricité propre élimine les émissions de GES dans les pays où la production d'électricité n'est pas issue de sources renouvelables propres	Point de départ : • 72% de consommation d'électricité propre en 2018-2019 Cibles :	Services internes

Cible de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Actions ministérielles correspondantes	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif et à la cible de la SFDD	Points de départ, cibles et indicateurs de rendement pour les actions ministérielles	Lien au répertoire des programmes du Ministère
		là où les réseaux électriques émettent encore du carbone. L'objectif de l'ASC est que 100 % de ses sites soient alimentés en électricité propre	<p>ODD :</p> <p>ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 100% de consommation d'électricité propre d'ici 2025 <p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'électricité dans l'année = [X] kWh • Consommation d'électricité provenant de sources non émettrices (y compris les certificats d'énergie renouvelable) dans l'année = [Y] kWh • Pourcentage (%) d'électricité propre = [Y/X] %. 	

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Plan triennal pour les contributions relatives à l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne (ESA)

Date de mise en œuvre	Le renouvellement de l'Accord a été signé en février 2019 et ratifié le 13 juin 2019. Les modalités et conditions révisées ont été approuvées en avril 2019 et sont entrées en vigueur le 26 novembre 2019.
Date d'échéance	1 ^{er} janvier 2030 (fin de l'accord)
Type de paiement de transfert	Contribution
Type de crédit	Affectation annuelle de fonds par l'entremise du budget des dépenses.
Exercice de mise en application des modalités	Les modalités révisées des contributions, sous l'Accord de coopération 2020-2030 ont été approuvées et sont entrées en vigueur en 2019-2020.
Lien aux résultats ministériels	L'investissement du Canada dans l'espace présente des avantages économiques pour l'économie canadienne.
Lien au répertoire des programmes du Ministère	Développement de capacités spatiales
But et objectifs du programme de paiements de transfert	Renforcer la base technologique de l'industrie canadienne et offrir un accès aux marchés européens pour les produits et services à valeur ajoutée dans le domaine de l'observation de la Terre (OT), des télécommunications, de la navigation, de l'exploration spatiale et des technologies génériques ; encourageant la participation du milieu universitaire canadien aux missions et rendant possible la démonstration des technologies spatiales canadiennes dans le cadre de missions et programmes européens en microgravité et en exploration spatiale. Pour ce faire, l'Agence spatiale canadienne (ASC) apporte une contribution financière à des programmes optionnels de l'ESA.

Résultats attendus	<p>Résultat : Possibilités de faire progresser la science et les technologies</p> <p>Indicateur de rendement : Coefficient de retour industriel global pour le Canada (ratio entre la valeur réelle des contrats attribués par l'ESA à des organismes canadiens et la valeur idéale des contrats attribués par l'ESA à des organismes canadiens).</p> <p>Résultat : L'état de maturité des sciences et des technologies spatiales est avancé</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre d'activités et de technologies scientifiques qui ont fait progresser leur état de maturité.</p> <p>Résultat : La compétitivité du secteur spatial canadien est accrue.</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre de technologies/produits canadiens qui ont effectué des vols et/ou ont été qualifiés pour l'espace grâce à la participation du Canada à l'ESA.</p>
Exercice de la dernière évaluation réalisée	2018-2019
Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation	L'ASC a pris en considération les conclusions de l'évaluation du programme 2018 dans le cadre de sa préparation au Conseil ministériel de l'ESA 2019.
Exercice de la prochaine évaluation prévue	2022-2023
Groupes de bénéficiaires ciblés généraux	Les entreprises canadiennes du secteur spatial, les universités et les organismes de recherche sans but lucratif.
Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires	L'ASC continuera de consulter activement le secteur spatial canadien (intervenants de l'industrie et du milieu universitaire) ainsi que les organismes du GC dans le cadre du processus de sélection des programmes.

Information financière

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
Total des contributions	41 966 098	53 807 000	42 918 000	38 109 000
Total du programme	41 966 098	53 807 000	42 918 000	38 109 000

Plan triennal pour le programme global de subventions et contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales.

Date de mise en œuvre	1 ^{er} octobre 2009
Date d'échéance	Sans objet — Programme permanent
Type de paiement de transfert	Subvention et contribution
Type de crédit	Affectation annuelle de fonds par l'entremise du budget des dépenses.
Exercice de mise en application des modalités	2009-2010
Lien aux résultats ministériels	<p>Les activités de recherche et développement dans le domaine spatial font progresser les sciences et technologies</p> <p>Les Canadiens s'intéressent au domaine spatial</p> <p>L'information et les technologies spatiales améliorent la vie des Canadiens</p> <p>L'investissement du Canada dans l'espace présente des avantages économiques pour l'économie canadienne</p>
Lien au répertoire des programmes du Ministère	<p>Utilisation de l'espace</p> <p>Exploration spatiale</p> <p>Développement de capacités spatiales</p> <p>Services internes (Services des communications, Services de gestion et de surveillance)</p>

<p>But et objectifs du programme de paiements de transfert</p>	<p>Ce programme appuie le développement des connaissances et l'innovation dans des domaines prioritaires de l'ASC et accroît la sensibilisation et la participation des Canadiens aux disciplines et aux activités liées à l'espace. Le programme comprend les deux volets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Recherche etb) Sensibilisation et éducation. <p>Le volet recherche vise à soutenir le développement des sciences et des technologies, à favoriser le développement continu d'une masse critique de chercheurs et de personnes hautement qualifiées au Canada, et à appuyer la collecte d'information, la recherche et les études relatives à l'espace en tenant compte des priorités de l'ASC.</p> <p>Le volet Sensibilisation et éducation vise à offrir des possibilités d'apprentissage aux étudiants canadiens dans diverses disciplines liées à l'espace, à soutenir les activités des organisations qui se consacrent à la recherche et à l'éducation dans le domaine spatial, à accroître la sensibilisation des étudiants canadiens aux sciences et technologies spatiales canadiennes et à les faire participer davantage à des activités connexes.</p> <p>Ce programme de transfert de paiement est composé de subventions et contributions non remboursables.</p>
---	--

Résultats attendus	Volet recherche
	<p>Résultat n 1 : Des connaissances accrues grâce à des projets de recherche dans les domaines prioritaires en science et technologie spatiale.</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre de projets et d'initiatives (Appel d'offres de participation) en science et technologie spatiale décernées et en cours.</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre de projets et d'initiatives (Appel d'offres de participation) en science et technologie spatiale complétés .</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre de personnes hautement qualifiées (PHQ) prenant part à des projets et des initiatives axés sur les sciences et les technologies spatiales.</p> <p>Résultat n 2 : Maintenir ou accroître l'attention sur l'espace des universités, des institutions postsecondaires et des organisations à but lucratif et non lucratif.</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre d'universités, d'établissements d'enseignement postsecondaire et d'organisations à but lucratif et non lucratif impliqués dans des projets financés.</p> <p>Résultat n 3 : Des partenariats établis et/ou maintenus.</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre et types de partenariats créés et maintenus.</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre de partenariats de recherche (national et international).</p> <p>Résultat n 4 : Effet de levier sur les contributions de partenaires.</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre d'ententes avec des fonds bonifiés.</p> <p>Indicateur de rendement : Proportion de fonds bonifiés par rapport aux fonds issus de subventions/contributions.</p> <p>Résultat n 5 : Accès à des collaborations internationales pour les organisations canadiennes.</p>

	<p>Indicateur de rendement : Nombre d'ententes bonifiées par du financement international.</p> <p>Volet sensibilisation et éducation :</p> <p>Résultat n 6 : Accroissement des connaissances et compétences dans les disciplines liées à l'espace parmi le public cible.</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre et type d'événements d'apprentissage suivis.</p> <p>Résultat n 7 : Public cible atteint grâce à des activités d'apprentissage et du matériel lié à la science et à la technologie</p> <p>Indicateur de rendement : Nombre de personnes touchées par les segments d'audience.</p>
Exercice de la dernière évaluation réalisée	2016-2017
Décision à la suite des résultats de la dernière évaluation	Continuation
Exercice de la prochaine évaluation prévue	2021-2022
Groupes de bénéficiaires ciblés généraux	<ul style="list-style-type: none"> • Industries (par exemple, entreprises à but lucratif) • Organisations internationales (par exemple, organisation internationale à but non lucratif) • Individus (par exemple, étudiants) • Organismes à but non lucratif (par exemple, universités, centres de recherche)
Initiatives de mobilisation des demandeurs et des bénéficiaires	<p>Une initiative consistant en un suivi annuel a été lancée en janvier 2012, afin de susciter la participation des bénéficiaires. L'ASC a étendu ce projet pilote afin d'établir un dialogue avec des bénéficiaires et des demandeurs potentiels par l'entremise de son site web.</p> <p>Des consultations, des présentations et des discussions avec la communauté universitaire, des intervenants de l'industrie et d'autres bénéficiaires potentiels sont en cours.</p>

Information financière

Type de paiement de transfert	Dépenses projetées 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024
Total des subventions	10 187 657	11 824 000	13 687 000	14 671 000
Total des contributions	28 056 528	28 999 000	28 306 000	22 969 000
Total du programme	38 244 185	40 823 000	41 993 000	37 640 000

Analyse comparative entre les sexes plus

Renseignements généraux

Capacité institutionnelle de l'ACS+

Depuis 2017, l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) est intégrée aux exigences du Cadre de gouvernance et de surveillance des investissements (CGSI) et fait partie du rôle et des responsabilités du cadre responsable de chaque investissement.

Une politique a été mise en œuvre pour établir les rôles et les responsabilités du personnel de l'ASC et elle stipule que toutes les nouvelles initiatives, ou celles qui doivent être renouvelées seront assujetties à l'ACS+. Plus particulièrement, cette politique comporte les exigences suivantes :

- Toutes les nouvelles initiatives de l'ASC ou celles qui doivent être renouvelées (p. ex. politiques, programmes, projets, subventions et contributions, propositions budgétaires) seront assujetties à l'ACS+ pour s'assurer qu'elles n'ont aucun effet nuisible à certains groupes diversifiés de femmes et d'hommes, et qu'elles cherchent à atteindre de meilleurs résultats pour tous les Canadiens.
- Des preuves documentées de l'élaboration de l'ACS+ sont nécessaires pour appuyer l'approbation d'initiatives pour les présentations au Conseil du Trésor (CT) et les mémoires au Cabinet (MC).
- Les preuves documentées de l'élaboration de l'ACS+ seront recueillies afin de surveiller la mise en œuvre et l'amélioration continue des processus de l'ACS+ à l'ASC, et de produire des rapports périodiques à Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC)

Le Président est responsable de veiller à ce que l'engagement du gouvernement du Canada en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'ACS+ soit respecté à l'ASC, conformément aux exigences susmentionnées de la politique.

Il incombe aux membres du Comité exécutif :

- de s'assurer que l'on identifie les considérations liées au sexe et aux autres facteurs identitaires et que l'on corrige les inégalités dans le contexte des activités de leurs programmes respectifs, de l'élaboration des politiques et des programmes à la prestation des services, y compris les MC et les présentations au CT ;
- d'appuyer et d'encourager les occasions de formation sur l'ACS+ pour leurs employés ;

- de nommer un de leurs membres comme champion(ne) de l'ACS+ qui agira à titre d'autorité fonctionnelle de l'ACS+ à l'ASC ;
- de désigner une personne-ressource de l'ACS+ pour chaque direction générale de l'ASC.

Il incombe aux cadres supérieurs et aux gestionnaires :

- d'appliquer l'ACS+ et d'en intégrer les résultats au processus de prise de décisions de leur secteur ;
- d'appuyer leurs employés qui participent à l'application de l'ACS+ aux initiatives dont ils sont responsables, du concept à la mise en œuvre et aux opérations, selon le cas, et d'appuyer les ajustements connexes qui pourraient être nécessaires à cet égard ;
- de fournir à leurs employés des occasions de formation sur l'ACS+.

L'ASC évalue actuellement la mise en œuvre de ses pratiques ACS+. Cette évaluation portera sur la pertinence, l'efficacité et l'efficacité de la politique et des outils ACS+ de l'ASC, les ressources, la structure de gouvernance, le processus et la mesure dans laquelle l'ACS+ est intégrée dans les activités de l'ASC.

Points saillants de la capacité de rapports sur les résultats de l'ACS+ par programme

Canada dans l'espace

L'ASC a adapté ses outils de collecte de données afin d'obtenir des données désagrégées pour deux de ses indicateurs de son cadre de résultats ministériels, à savoir le nombre de nouvelles personnes et d'organisations entrant dans le domaine spatial grâce au financement de l'ASC ainsi que le nombre de personnes hautement qualifiées dans le secteur spatial canadien. Ces données supplémentaires permettront de prendre des décisions éclairées dans le cadre des volets éducation et développement des compétences de l'ACS+.

En 2021-2022, l'ASC mettra à jour ses profils d'information sur le rendement. Ce faisant, l'ASC renforcera sa capacité à surveiller les répercussions de ses programmes et à en rendre compte en fonction du sexe et de la diversité.